

AMENDES FOOT ANIMATION

PV N°3

• *Les présentes décisions peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification du procès-verbal, par parution dans le journal l'OFFICIEL 66 sur le site internet du district de football des P.O.*

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Journée du 12/10/24

U9

-Poule E :

FC CLAIRA ST LAURENT : **60€** - Aucun retour : pas de feuille plateau

-Poule F :

LE BOULOU SJPC : **60€** - Aucun retour : pas de feuille plateau

U11

-Poule A :

FC LE BOULOU SJPC : **60€** - Aucun retour : pas de feuille plateau

-Poule B :

LES PHOENIX CATALANS : **60€** - Aucun retour : pas de feuille plateau

-Poule D :

CANET RFC : **60€** - Aucun retour : pas de feuille plateau

-Poule E :

AS PEYRESTORTES : **60€** - Aucun retour : pas de feuille plateau

-Poule F :

OC PERPIGNAN : **60€** - Aucun retour : pas de feuille plateau

PERPIGNAN AC : **60€** - Aucun retour : pas de feuille plateau

- Poule G :

RACING PERPIGNAN MEDITERRANEE : **60€** - Aucun retour : pas de feuille plateau